Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le 01 SEP. 2023
ID : 045-214501470-20230828-DEL2023_086-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

FLEURY LES-AUBRAIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 28 AOUT 2023

Délibération n°2023_086

6) Centre culturel La Passerelle - actualisation du règlement de billetterie

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 août 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Hervé DUNOU, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Isabelle MULLER , M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Bernard MARTIN (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Guylène BORGNE (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Christelle BRUN-ROMELARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Benjamin DELAPORTE), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 26
Votants : 34

Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le
ID : 045-214501470-20230828-DEL2023_086-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

ACTION CULTURELLE

6) Centre culturel La Passerelle - actualisation du règlement de billetterie

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil municipal a approuvé le règlement de billetterie du centre culturel La Passerelle actuellement en vigueur. Il établit toutes les dispositions applicables en termes de tarifs et gratuités, et de modalités de réservation, achat et paiement des billets.

Il convient d'actualiser ce règlement. Les modifications concernent essentiellement :
- la création d'une billetterie en ligne,
- la simplification de la tarification et l'amélioration de sa lisibilité,
- la création du placement numéroté,
- la sécurisation des paiements et la protection des données personnelles.

Il est à noter que ces nouvelles dispositions bénéficient également au conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports Handisports - Évènements – Patrimoine historique du 3 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve le règlement de billetterie actualisé, annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 29 AOUT 2023
Publié le : 01 SEP. 2023

Fleury-les-Aubrais, le 29 août 2023

Pour la Maire,
la Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
-date de sa publication.
Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet https://www.telerecours.fr